

Québec, 27 janvier 2026



M. Éric Girard,

Ministre des Finances du Québec

M. Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des communications du Québec

Par courriel

Objet : Propositions pré-budgétaires 2026-2027

Bonjour,

La TaCIC (Table de concertation interrégionale en cinéma) est un regroupement d'une centaine d'artisans, réalisateurs, producteurs et organismes qui œuvrent dans le domaine du cinéma. Nos membres sont des acteurs importants du dynamisme et de la vitalité de la création et production de films, et ce partout sur le territoire, dans toutes les régions du Québec (hors-Montréal). Notre mission consiste à faciliter et appuyer la diversification territoriale du cinéma québécois, notamment afin de mieux équilibrer les investissements dans toutes les régions.

Une meilleure distribution du financement sur le territoire québécois est cruciale afin de faire croître cette industrie partout, que ce soit à Percé, Amos, Sutton, Saguenay, ou ailleurs.

Une diversité territoriale de points de vue est une clé pour soutenir, maintenir et développer notre culture québécoise avec tout ce qu'elle implique. C'est un moyen concret pour notre gouvernement de la préserver et la diffuser. Cela passe par un financement accru et, nous pensons qu'une partie significative des sommes pourrait être consacrée à la production cinématographique des entreprises établies en région.

Ainsi, la TaCIC tient à transmettre les propositions suivantes :

- Afin de pallier les iniquités régionales et atteindre l'objectif du 33 % d'interventions financières hors de la région métropolitaine, la TaCIC recommande la création d'un fonds de développement régional de 500 000 \$ par la SODEC, visant à soutenir le développement de projets de films (fiction, documentaire et animation) en région.
- Octroyer une enveloppe supplémentaire annuelle récurrente de 4 millions \$ à la SODEC, destinée spécifiquement au développement et à la production de documentaires uniques en format moyen et long métrage ;

- Octroyer une enveloppe supplémentaire annuelle récurrente de 5 millions \$ à la SODEC, destinée spécifiquement au développement et à la production de longs métrage de fiction produits par des entreprises régionales;
- Allouer une enveloppe annuelle récurrente de 6 millions à Télé-Québec afin que le diffuseur la consacre à mieux soutenir le documentaire québécois, en finançant de façon adéquate de nouvelles productions documentaires, en acquérant des documentaires uniques existants, en les mettant notamment en valeur sur sa plateforme numérique et en les promouvant, afin que Télé-Québec devienne une référence incontournable en matière de documentaires québécois et une gardienne de ce patrimoine. Une partie des sommes serait obligatoirement consacrée à la cinématographie des entreprises établies en région.
- Le retrait de la notion de durée dans la définition de documentaires qui se trouve dans les genres admissibles du Crédit d'impôt pour la production cinématographique de manière à permettre aux documentaires de format court pour le web d'être admissibles.
- S'assurer que toute modification à l'application du *Crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises* comporte des impacts positifs pour les entreprises régionales (embauche locale, retombées économiques locales). Il faut éviter que ces modifications deviennent des incitatifs qui feraient en sorte que les compagnies situées dans la métropole tournent des projets en région sans aucune retombée pour les acteurs locaux et régionaux.

Ces propositions visent à répondre à des problématiques vécues par les principales parties prenantes du cinéma en région (réalisation, production et organisation) telles que documentées dans notre étude Territoires cinémas : portrait et horizons (MNP, 2022). Notamment, les difficultés d'accès au financement, le faible taux d'acceptabilité des projets, l'isolement professionnel et les iniquités territoriales persistantes.

En agissant sur le développement des projets, la production régionale, l'adaptation des outils fiscaux et la diffusion des œuvres, ces mesures budgétaires peuvent contribuer à : sécuriser les parcours professionnels, réduire le découragement, renforcer les capacités locales et favoriser des retombées économiques durables dans toutes les régions du Québec.

Cordialement,



Catherine Légaré Pelletier
présidente

Cc :

Mme Nathalie Verge, Sous-ministre, Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Monsieur Éric Bergeron, Sous-ministre adjoint aux politiques et aux sociétés d'État